

Nombre
de conseillers élus
33

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents

21

(+ 12 procurations)

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE

COMMUNE DE STIRING WENDEL

DELIBERATION
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 19 H 15, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juin deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, M. HOULLE Christian, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia **(20)**

Présente à partir de 20h00 : Mme DENNINGER Eugénie **(1)**

Absent-e-s ayant donné procuration : Mme CINQUALBRE Mireille à M. le MAIRE, Mme FRANK Jeannette à Mme HAMMERSCHMITT Geneviève, M. DECKER Bernard à M. ALLEMAND Alain, Mme MULLER Suzanne à Mme SOTGIU Brigitte, M. AZOUZ Abdenhour à M. SAÏDI Ayoub, M. BURG Philippe à M. HOULLE Christian, M. GANDER Olivier à M. LEININGER Grégoire, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme DAHLEM Nicole, Mme SCHÄFER Elaine à Mme HAAG Elisabeth, M. MAI Gaston à Mme MARISON Josiane, M. PFEFFER Kévin à M. KIEFFER Denis **(12)**

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Patricia

4. FONCTION PUBLIQUE

4.5 Suppression et Création d'un poste (DEL 054_2025)

Le Maire, informe l'assemblée :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la modification d'un emploi après avis du Comité Social Territorial suite à une actualisation des heures de travail d'un agent :

Suppression :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 20.00/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 13/35^{ème}

Création :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 27.5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 15.5/35^{ème}

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis du comité social territorial ;

VU l'accord des agents ;

Sur proposition du Maire et considérant qu'il n'y a pas lieu de pourvoir ce poste,

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'actualiser le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,

Patricia MAILLARD



Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 27 juin 2025



Le Maire,

Yves LUDWIG

